
Résumé de la matinée du jeudi 17 avril 2003

25^{èmes} Journées Nationales de Stérilisation à Nice

par Didier Billard, Hôpital de Martigny

Introduction

La section romande a organisé le déplacement à Nice afin que le plus grand nombre possible de ses membres puissent participer à ce congrès qui rassemble chaque année plus de 2000 participants pour échanger leurs expériences.

Les hôpitaux ne libèrent leurs collaborateurs pour de la formation qu'un nombre limité de jour dans l'année et ils sont aussi très attentifs aux coûts. Grâce à l'expérience acquise en 2002, la section romande de la SSSH a choisi d'organiser le déplacement en avion le soir avant le congrès pour limiter le nombre de jours d'absence à deux. Les coûts du déplacement ont pu être mis à un niveau très abordable pour tous grâce au soutien de nos sponsors que je tiens encore à remercier au nom de tous les participants. Cette année, ils ont été au nombre de 41 ce qui a été un grand succès.

Afin que les personnes qui n'ont pas pu participer puissent profiter de ce qui a été dit dans ce congrès, certains de nos collègues (Marcel-André Chenuz, Didier Billard) ont fait des comptes-rendus que vous trouverez ci-dessous.

(Frédéric Cavin)

Mme Marie-Thérèse Brandon (Vice-Présidente, Section D du Conseil Central des Pharmaciens) qui nous parla des inspections en pharmacie et du bilan des autorisations pour la validation des stérilisations, sous la responsabilité des pharmaciens, tant dans le public que dans le privé.



Nice – lieu des 25^{èmes} Journées Nationales de Stérilisation

Seul les préfets donnent ces autorisations, il y a en ce moment 1884 demandes en France. Celles-ci sont basées sur une enquête, avec un rapport d'experts volontaires qui utilisent un questionnaire tiré des Bonnes Pratiques de Pharmacie Hospitalière, une évaluation du personnel et des moyens en stérilisation, une évaluation des performances des autoclaves, de la conformité des locaux et de l'informatisation.

Ces experts ont 3 mois pour faire leur rapport malgré des résistances des syndicats d'hôpitaux et des pharmaciens. Au 31 décembre 2002 une majorité des demandes a été traitée de manière favorable.

Mme Isabelle Hermelin-Jobet (Pharmacien Praticien Hospitalier Stérilisation Centrale-Orléans) et Mme Agnès Thomain (Cadre Infirmier Stérilisation Centrale Orléans) parlèrent de la qualification du personnel de Stérilisation à l'Hôpital d'Orléans. L'agent dans un système de qualité doit avoir une formation théorique et pratique basée sur les Bonnes Pratiques de Pharmacie Hospitalière.

Il fait un tournus de 6 mois minimum dans différents postes de la stérilisation sous le contrôle d'un référent avec une évaluation hebdomadaire et mensuelle. Cette formation est validée par un examen de conducteur d'autoclave avec épreuve écrite sous forme de QCM et une autre avec : pratique et oral. Une évaluation post-formation est faite tous les 6 mois durant 2 ans avec soutien d'une formation continue.

M. Evangelos Kaplanis (Cadre kinésithérapeute, DU d'Ergonomie CHU Poitiers) nous parla des problèmes liés au poste de conducteur d'autoclave par une étude faite au CHU. Il y a beaucoup de contraintes physiques et psychiques liées à ce travail. Mais d'autres nuisances sont apparues : le bruit, la chaleur, l'éclairage, ce qui a aussi nécessité des transformations dans les postes de stérilisation pour le mieux-être des employés.

M. Branislaw Kapitaniak (Directeur de l'Enseignement Physiologique de travail et d'ergonomie Université Pierre et Marie Curie- Paris VI) montra avec ces images de synthèse

basées sur des films d'employés en mouvement lors de leur travail quotidien en stérilisation, les contraintes physiques que le corps subit toute la journée. Ceci a permis de mettre en place un service de stérilisation et doit permettre de prévoir une étude ergonomique avant chaque réaménagement afin d'apporter une amélioration à la qualité et aux conditions de travail.

Mme Annette Beaugas (Pharmacien praticien hospitalier CH Avranches Granville) nous parla des mesures pour une maîtrise de l'environnement en stérilisation. Ces mesures sont basées sur les Bonnes Pratiques de Pharmacie Hospitalière. Elle portent sur la surveillance des surfaces, contrôle de l'air et l'utilisation d'eau potable avec adoucissant (pour autoclave) ou osmosée.

M. Jacques-Christian Darbord (Professeur Université ParisV, Pharmacien Praticien Hospitalier AP-HP) nous évoqua l'avenir du

GESBAT (Groupe d'Etude sur la Stérilisation à Basse Température) avec ses recherches sur le STERRAD® qui est un procédé utilisant le peroxyde d'hydrogène, évoqua aussi le STRIPLASM : Procédé plasma à pression atmosphérique (procédé basé sur des décharges électriques), et parla du STERIS utilisant un l'acide peracétique avec rinçage à l'eau stérile.

Tous ces procédés utilisés pour du matériel ne supportant pas la vapeur ne doivent être utilisés que pour une Désinfection de Haut Niveau et non une Stérilisation.

Mme Sophie Cariou (Pharmacien Praticien Hospitalier Stérilisation Centrale Hôpital St-Antoine Paris), M. Gilbert Legeay (Docteur Es Sciences Physiques Centre de transfert de technologie LeMans) évoquèrent l'avenir de procédés à plasma. Différents procédés à plasma sont évoqués : à gaz, à froid, à chaud, avec rayons gamma, à chaud, sous

vide. Mais le principal qui nous occupe étant le procédé à pression atmosphérique, diffusé par la Société ABSYS et son appareil le STERIPLASM. Ce principe basé sur les actes électriques agit sur l'oxydation des micro-organismes. Il a plusieurs avantages : agit dans des tubes creux, pas de phase de vide, pas d'élévation de la température, absence de pollution, rapidité du procédé (30mn). Il est employé en hôpital pour la désinfection terminale des endoscopes.

M. Jean-Marie Kaiser (Pharmacien Praticien Hospitalier Hôpital Pitié-Salpêtrière Paris) envisagea l'avenir de nouvelles méthodes de stérilisation à l'hôpital. Actuellement l'avenir se base sur ce qui ne peut supporter la stérilisation à la vapeur. Un des facteurs sera le coût de ses appareils physico-chimiques qui doivent répéter les procédures de stérilisation dans la sécurité exigée.

Perfectionnement STE.PE 2003

Mise en place de procédures écrites en stérilisation

Dans le cadre du développement des compétences et/ou de mise à niveau des compétences en stérilisation, H+ Formation et la Société suisse de stérilisation hospitalière (SSSH) vous propose un cours sur la mise en place de procédures écrites en stérilisation.

Les bases légales et normatives dans le domaine de la stérilisation, ainsi que "Les bonnes pratiques de retraitement des dispositifs médicaux stériles" éditées par SWIS-SMEDIC demandent de documenter le processus de stérilisation au sens large du terme par la mise en place de procédures écrites et d'enregistrements. Ce cours a pour objectif de donner les outils nécessaires pour la rédaction et la gestion des documents.

Objectifs de la formation

- Cerner les exigences légales et normatives
- Définir les besoins en documents
- Mettre en place une structure de gestion documentaire simple
- Etre capable d'élaborer des procédures en stérilisation

Contenu

- Procédure: passage de la culture orale à la culture écrite
- Bases de la gestion documentaire
- Contenu et élaboration de procédures
- Exercices pratiques

Public concerné

Ce cours est destiné aux personnes qui doivent mettre en place des procédures écrites

en stérilisation et/ou impliquées quotidiennement dans la gestion de celles-ci

Date

12 et 13 novembre 2003

Délai d'inscription

14 octobre 2003

Lieu, inscription et renseignements

H+ Formation

Rte de Grandvaux 14

1096 Cully

tél.: 021 799 92 60

fax: 021 799 92 65